Le courrier MANARAIN

Octobre 2016

Bulletin d'information de la Commune de Mane

Edito

Les vacances sont terminées et depuis le 1er septembre, les élèves ont repris le chemin de l'école.
Le plan Vigipirate exige la mise en œuvre de mesures de sécurité, notamment l'interdiction de stationner à proximité des bâtiments scolaires.

De son côté, le travail municipal n'a pas connu d'interruption :
- Réhabilitation de l'ilot de la Bourgade ;
- Plan local d'urbanisme ;
- Réduction des fuites sur le réseau d'eau potable, comme chez les consommateurs.

L'ensemble de ces dossiers a mobilisé la municipalité et le présent bulletin a pour objectif de vous informer tout en suscitant la participation active de chacun.

Ainsi la Déclaration d'Utilité Publique qui s'impose pour l'aboutissement du projet de réhabilitation de l'ilot de la Bourgade.

Tout en vous souhaitant bonne lecture, je me dois de saluer l'action de toutes celles et tous ceux qui a travers la vie associative participent à l'animation et la vie de Mane.

Jacques Depieds, maire de Mane

Vos actualités...

RENTREE DES CLASSES : sous le signe de la sécurité

Chemin des Frères : Plan Vigipirate en application

Un peu plus d'une centaine d'élèves ont fait leur rentrée à l'école de Mane après avoir été accueillis par la directrice, Mme Magali PABOIS.

La municipalité poursuit cette année les activités périscolaires qui permettent aux enfants de faire différentes activités les jeudis et vendredis à partir de 15h00 et jusqu'à 16h30 : sport, chant, anglais, provençal, danse… La cantine est réalisée par le personnel communal et nécessite une inscription à l'école et à la mairie. Par ailleurs, un dispositif de garderie et d'étude dirigée jusqu'à 18h30 est proposée sur inscription à l'école.

Enfin, comme chaque année mais de façon un plus marquée, la sécurité a été mise en avant avec des contrôles accrus à l'entrée des écoles et une interdiction de stationner dans le chemin des Frères imposée par le plan VIGIPIRATE.

APEEM

Une Association de Parents d'Elèves des Ecoles de Mane indépendante (APEEM) est présente à Mane. Elle organise tout au long de l'année de nombreuses manifestations (noël, loto, brocante, kermesse…) afin de participer aux différentes actions mises en place par l'école comme les classes de découvertes, ou encore l'achat de matériels sportifs, jeux ludiques …. Pour tous renseignements vous pouvez contacter Mme THEBAULT au 06.03.16.57.68.

FETE DE LA SAINT LAURENT

La fête de la St Laurent a eu lieu les 12-13-14 et 15 Août, à l'initiative de Mane en Fêtes qui, comme chaque année, a mis toute son énergie pour faire en sorte que la fête soit réussie. Au programme : manèges, karaoké au bar-tabac, aïoli, soupe au pistou au Café de France, grillades, fanfares, bals et bien entendu le feux d'artifice au prieuré de Salagon financé par la municipalité qui ont fait la joie des petits et des grands.

Sitôt terminé, le comité des fêtes prépare déjà les manifestations à venir : Fête de l'hiver le 17/12/2016, Foire aux plantes, brocantes, fête de la St Jean, repas dansant, théâtre, loto… pour vous divertir !

Vos actualités...

ASSOCIATIONS DE MANE : la rentrée également ...

La commune de Mane est riche de plus de 25 associations sportives et culturelles. Moteur pour l'animation de notre cité, elles nous proposent une grande diversité d'activités, ou chacun , selon ses envies et passions pourra s'y épanouir et tisser de nouveaux liens sociaux.

Voici un tableau récapitulatif de ces activités sur notre commune, n'hésitez pas à rentrer en contact avec les responsables pour tous renseignements sur le déroulement, horaires et conditions pour devenir adhérent.

Association - Activité	Contact	Téléphone
MANAGYM - Gymnastique volontaire	Mme B. BAUDOIN	06.06.86.77.16
TANGO MANO - Tango argentin	M. M. HUGUENET	04.92.75.12.23
GRAINES D'ANANDA - Hatha yoga	Mme C. DAGNAUX	04.92.74.21.44
YOGA	Mme Sylvie CHOPIN	06.71.65.65.40
LA BOULE MANARAINE	M. Michel MACHARI	04.92.75.04.23
PEINTURE	Mme M. CHAUVET	04.92.75.30.24
SOCIETE DE CHASSE	M. Albert LASSUS	04.92.77.23.13
MANE EN FÊTE	M. PEIRIN Stéphane	06.59.09.18.04
CLUB ST LAURENT - 3ème âge	Mme S. LASSUS	04.92.77.23.13
Asso. sauvegarde de la Chapelle de Châteauneuf	Mme PAULIN	04.92.75.05.65
CLUB ST ANDRE - Paroisse	M Olivier DEPIEDS	04.92.75.27.81
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	Mme M. S. LAUGIER	04.92.75.04.07
LES DRAILLES - Association de randonnée	Mme J. CASSET	09.75.59.16.31
DONNEURS DE SANG BENEVOLES	M. Roger CASSET	09.75.59.16.31
SECOURS CATHOLIQUE	Mme M. S. LAUGIER	04.92.75.04.07
APEEM - Asso. des Parents d'Elèves de Mane	Mme THEBAULT	06.03.16.57.68
MRG - Peinture Méditation	Mme G. PEVERELLY	06.12.03.13.02
FORMAT SUD - Arts plastiques, Peinture	Mme L. MARCHOIS	06.20.43.27.39
VAGALOUM - Danse Brésilienne	Mme Sita VILACA	06.63.64.13.02
ASSOCIATION DES TRUFFICULTEURS	M. Alain BREMOND	06.82.91.23.85
EMPREINTE ET MOUVEMENT - Danse Buto	Mme Lorna LAWRIE	06.66.47.33.36
INSTANT ZEN Vivez Sport - Randonnée Pédestre	M. Alain FIORI	06.73.55.63.30
INSTANT ZEN Vivez Sport - Trail-Course à Pied	M. Jean-François GIL	06.07.03.29.48
CHRYSALIS Hatha Yoga -Jeu de peindre - Rêves	Mme C. CERNOBORI	04.92.72.18.83

Les communiqués...

2017 : RECENSEMENT DE LA POPULATION DE MANE

Un recensement de la population se déroulera du **19 janvier au 18 février 2017** sur la commune de Mane.

A quoi cela sert-il ?

- ce sont grâce à ces données collectées (entre autres) que nous pouvons construire les projets de demain de notre commune,
- de ces chiffres découle la participation de l'état au budget des communes. Plus une commune est peuplée, plus la participation est importante. Cela permet donc d'alimenter le budget.

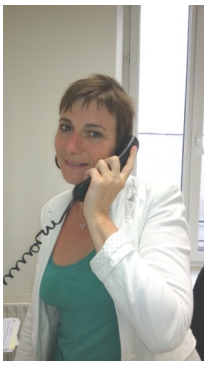

Comment ça marche ?

Trois agents recenseurs, Nadine ESTRAYER, Edwige JULIEN et Karine MACHARI, se présenteront chez vous pour procéder au recensement. Cette année la procédure par internet sera privilégiée, toutefois un questionnaire papier pourra être remis aux personnes n'ayant pas internet.

Nouveauté pour ce recensement

Vous avez donc, cette année, la possibilité de faire le recensement en ligne. Dans ce cas, les agents recenseurs vous remettrons la notice sur laquelle figurent les identifiants de connexion au site internet : **le-recensement-et-moi.fr**.

Après cette collecte en ligne et papier, le tout est saisie par l'INSEE, la synthèse et les données étant communiquées par la suite au Maire de la commune. Les résultats du recensement sont consultables antérieurement sur le site internet de l'INSEE. Il est rappelé que les données collectées sont réservées exclusivement à l'INSEE.
Merci de bien vouloir réserver un accueil favorable aux agents qui viendront à votre rencontre.

LE NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS DE VIREBOIS ACCUEILLE VOS ENFANTS !

Après une période de découverte et rodage cet été, le nouveau centre de loisirs accueille vos enfants pendant les périodes de vacances scolaires. Nouveaux locaux, nouvelles activités, des extérieurs adaptés aux animations sportives, ludiques et créatives, mais aussi des sorties à thème dans la région, seront proposées à vos enfants selon la période de l'année.

Dorénavant, **les inscriptions se font au centre Virebois même**, zone d'activités de Pitaugier, lors des permanences établies avant les vacances, qui sont communiquées et distribuées sur dépliant à l'école ou en mairie de Mane.

Le nombre de places est limité à 49 enfants par jour de 4 à 12 ans.

Tous les renseignements vous seront donnés en mairie de Mane au 0492750413 ou les jours de permanence au centre de loisirs au 0492877540.

Le Dossier : Mane élabore son PLU

Mane dispose depuis 1992 d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) qui a permis une évolution raisonnable du village depuis une quinzaine d'années mais ne répond plus aux obligations légales actuelles notamment celles qui découlent du Grenelle de l'Environnement.

Cette nécessité de mise à jour est aussi l'occasion de repenser le projet de la commune pour répondre au mieux aux besoins de ses habitants actuels ou futurs, de son économie agricole et de plus en plus artisanale et industrielle avec le parc de Pitaugier, et pour préserver et mettre en valeur son riche patrimoine paysager, écologique et bâti.
Le conseil municipal a donc prescrit l'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, en collaboration avec 4 autres des communes de notre Communauté : Dauphin, Montjustin, Saint Martin-les-Eaux et Saint Michel l'Observatoire, car nous partageons beaucoup d'enjeux avec celles-ci (parc intercommunal de Pitaugier, crèches de Reillanne et Mane, paysages qui s'entrecroisent, du point de vue environnemental, bénéficier d'un document de qualité pour un coût sensiblement plus faible).

Un PLU élaboré en plusieurs étapes jusqu'en mars 2018

L'élaboration d'un PLU nécessite des phases de consultation, d'enquête publique. Avec G2C, notre bureau d'étude, nous nous sommes engagés sur un calendrier le plus serré possible, strictement respecté.

Un diagnostic d'abord

Commencé début mars dès que G2C a été choisi pour nous aider, la phase de diagnostic s'est terminé en septembre 2016 où nous avons recueilli les avis des Personnes Publiques Associées : État, Région, Département, chambres consulaires, Parc naturel du Luberon, communautés voisines, etc..

Un projet ensuite

Sur ces bases, nous définirons alors le projet des communes. Dans les PLU, cela s'appelle le '' **PADD** '' **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** :
- Aménagement Durable : définir les grandes options en matière de logements, de foncier économique, de voirie.
- Développement Durable : décider des principes généraux à respecter pour préserver au mieux l'environnement tout en permettant le développement souhaitable sur le plan économique et social.
Ce PADD élaboré ensemble sera ensuite décliné par commune, par exemple en termes de besoins en logements. Les PADD communaux seront ensuite débattus par les conseils municipaux.

Un zonage et un règlement enfin

La dernière phase consistera en la construction des zonages **(U=Urbain, A=Agricole, N=Naturel, AU= à aménager)**, et des règlements pour chacune des zones.
Concernant les zones AU ou certaines au moins, des **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** définiront assez précisément les caractéristiques de ces zones en vue de leur aménagement futur.
Le PLU pourra alors être arrêté par le conseil municipal, soumis pour avis aux Personnes publiques associées et l'ensemble sera mis en enquête publique avant de pouvoir être approuvé par le conseil municipal, en principe en mars 2018. Il deviendra alors la règle pour les nouveaux permis de construire ou d'aménager.

Comment pouvez-vous participer à l'élaboration de notre PLU ?

Dès maintenant et jusqu'à l'arrêt du projet, un **registre** est ouvert en mairie : vous pouvez y inscrire vos observations, suggestions et questions éventuelles. Et selon les phases du projet :

Novembre 2016	**Diagnostic**	Faites nous connaître vos avis et suggestions en répondant au **questionnaire** joint dans la page suivante. Retour au plus tard le 10 novembre 2016.
Mardi 22 novembre		Une **réunion publique** présentera le diagnostic et les enjeux
Fin 2016	**PADD**	2ème **réunion publique** pour recueillir vos avis et suggestions
Été 2017	**Zonage, Règlement, OAP**	3ème **réunion publique** avant l'arrêt du projet de PLU
Sept. 2017	**Fin de l'étude et détermination du projet de PLU**	
Hiver 2018		**Enquête publique**
Mars 2018	**Approbation du PLU**	

Le Dossier : PLU, donnez dès à présent votre avis !

A retourner en mairie de Mane

Merci pour votre participation !

1. Quelle évolution pour notre commune ?

Il y a environ 1 400 habitants à Mane. Pensez-vous que la population doive continuer à progresser :

- ☐ au rythme de ces dernières années (+ 60 habitants dans 10 ans)
- ☐ à un rythme plus rapide (par ex. : + 120 habitants dans 10 ans)
- ☐ à un rythme moins rapide (par ex. : + 30 habitants dans 10 ans, voire une stabilité)

2. Selon vous, quels types d'habitat sont à développer à Mane ?

(Indiquez pour chacun des 4 thèmes ci-dessous vos deux priorités en les notant 1 ou 2)

Forme urbaine ☐ poursuivre la rénovation des immeubles du bourg ☐ construire de petits immeubles collectifs ☐ construire des maisons individuelles construire des maisons groupées Statut des logements ☐ locatif privé ☐ locatif social ☐ accession à la propriété ☐ accession sociale	Taille de logements ☐ studios ☐ appartements de 2 ou 3 pièces ☐ appartements de 4 pièces ou plus ☐ maisons Population concernée en priorité ☐ pour les jeunes ménages ☐ pour les personnes âgées ☐ pour les familles à revenu modeste autres : ……..

3. Les commerces et les services de proximité sont-ils :

☐ diversifiés ☐ pas assez diversifiés ☐ insuffisants

Dans ces deux derniers cas , quels commerces vous semblent manquer ?

……

4. Les équipements publics sont-ils :

☐ suffisants ☐ insuffisants

Quel(s) équipement(s) vous semble(nt) manquer ou être inutiles ?

……

5. Sauvegarder l'environnement à Mane, pour vous, c'est avant tout : (cochez 3 cases au maximum)

- ☐ embellir le village
- ☐ protéger les espaces fragiles, les milieux et habitats naturels, le paysage
- ☐ réduire les nuisances sonores (bruit de circulation)
- ☐ entretenir les chemins ruraux et autres itinéraires de promenade
- ☐ mettre en valeur le patrimoine (bâti ancien, monuments historiques, ...)
- ☐ promouvoir la qualité architecturale et esthétique des constructions

autre : ……

6. Mane dans 10 ans ?

Voici quelques enjeux pour un PLU, indiquez ceux qui vous paraissent les plus importants en les notant de 1 (le plus important) à 5 (moins important) :

- ☐ préserver le caractère rural de notre village
- ☐ poursuivre l'aménagement du bourg
- ☐ attirer de nouvelles entreprises
- ☐ préserver le paysage et les milieux naturels
- ☐ accueillir de nouveaux arrivants
- ☐ améliorer le stationnement
- ☐ maintenir l'agriculture
- ☐ veiller à l'aspect extérieur des habitations
- ☐ créer de nouvelles formes d'habitat (petit collectif, maisons mitoyennes, architecture contemporaine, …)
- ☐ autre : ……

7. Votre profil (entourer la réponse si nécessaire)

Vous êtes : Un homme / Une femme **Vous avez : 18-30 ans / 31-50 ans / 51-70 ans / 71 ans ou plus**

Combien de personnes composent votre foyer : …… Depuis combien de temps habitez vous à Mane :……ans

Ou habitez-vous dans Mane : (quartier)……..

Vous pouvez indiquer votre nom si vous le souhaiter : ……..

Les réalisations en cours et à venir

La réhabilitation de l'ilot de la Bourgade est engagée avec la restauration de la maison ''LAUGIER''. Outre le programme qui concerne cette rue, notamment avec la partie ''EST'', viennent s'ajouter la maison ''SAVORNIN'', autrefois boucherie située sur la place de l'église et la maison ''ALICOT'' qui donne tout à la fois sur le Grand Chemin et dans la Grand rue. D'ores et déjà le financement de ces opérations est organisé.

MAISON LAUGIER

Les travaux de réhabilitation, conduits par l'architecte Eric DAGUILLON, permettent la création de six logements (2 T4 et 4 T2). La commune en prendra possession au début de l'année 2017. Estimation : 750 000 € HT— Financement : Etat, Conseil Régional, ANAH, Emprunt à 0,55%. Les annuités d'emprunt seront de 14 745 € /an, l'estimation des loyers est de 25 000 € / an.

MAISON SAVORNIN

Ce bâtiment est frappé d'un arrêté d'insalubrité. Le rez-de-chaussée sera destiné à recevoir un petit commerce, les étages pourraient être divisés en 2 logements (Deux T4).
Prix d'acquisition : 59 000 € financé par la région à hauteur de 20 453 €. L'estimation des travaux est de 390 000 €. Les financements obtenus sont : Etat 38 800 €, ANAH 170 039 €, Région 22 246 €, Département 16 100 €.

MAISON ALLICOT

L'immeuble est situé dans la Grand Rue, il est dans un état d'insalubrité important. L'ANAH vient d'apporter une aide financière d'un montant de 311 236 € pour cette opération et la commune attend que lui soit notifiés les concours financiers provenant de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental. Prix d'acquisition : 80 000 € le financement de la région est attendu. Cette réhabilitation permettra l'aménagement de 4 logements de type T2 et T3 et d'un commerce de proximité.

PARKING GRAND RUE VIEILLE

Dans la continuité de la Grand Rue Vieille, un parking a été aménagé à son extrémité après le pontin afin d'offrir aux habitants de cette rue et aux visiteurs les moyens de stationner.
Ce parking a été réalisé sur des parcelles en friches où un imposant mur en pierres sèches a été bâti et permet une valorisation du patrimoine qui attire un nombre toujours plus important de visiteurs.

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ECONOMIE D'EAU

La Loi Grenelle 2 et son décret d'application du 27/01/2012 impose aux collectivités rurales un rendement de leurs réseaux d'eau potable compris entre 65 et 80% ; les collectivités ne satisfaisant pas ces obligations verront doubler leur redevance pour prélèvement payée à l'Agence de l'Eau. Les déperditions d'eau potable sur les réseaux d'eau en zones rurales sont estimées à 40%.
Aussi, la Commune de MANE soutient, depuis plusieurs mois, la démarche d'un informaticien qui développe un dispositif de télé-relève des compteurs d'eau.
Mais le programme a aussi l'avantage et l'intérêt d'être plus élaboré ; ainsi en cas d'une consommation anormale chez un abonné, le programme permet instantanément d'alerter par l'envoi d'un SMS au propriétaire en même temps que la saisie des services techniques de la commune. Ceci permettra de réduire de façon significative les fuites sur le réseau. Coût de l'opération : 227 400 € - Financement sollicité : Agence de l'Eau : 106 000 € et Région : 68 220 €.

Histoires et Patrimoines

” Par crainte des intrigues, des piastres et des guinées je prononce oui ”

Notre beau village de Mane, coiffé de son admirable citadelle médiévale, a traversé au fil du temps, l’histoire de notre pays … Lorsque l’on s’engage dans le vieux village en partant de la place de l’église, on découvre une multitude de rues et de ruelles en calade, de façades et de portes anciennes. Derrières certaines bâtisses, on ne se doute pas un instant, qu’elles ont vu naître ou héberger de nombreux hommes célèbres, qui ont marqués l’histoire de notre pays ! Découvrons l’un d’entre eux, Louis François Peyre, homme politique …

Louis François PEYRE, député de la convention, est né à Mane le 14 mars 1760, il décède à Paris de 2 septembre 1828.
Fils d’une famille bourgeoise de la commune, son père l’émancipe afin qu’il puisse partir aux Antilles.

Là-bas, plus précisément à la Martinique, il va faire rapidement fortune dans des activités commerciales. De retour dans sa commune natale, il en devient le maire en 1790, il est alors âgé de 30 ans. Sa carrière politique est alors lancée.
Il est élu ensuite, à l’assemblée départementale, il en devient le président de 1791 à 1792. Puis élu à la Convention au suffrage universel masculin, il rejoint les Girondins, rivaux du groupe des Montagnards.

Lors du procès de Louis XVI (du 4 décembre 1792 au 20 janvier 1793), il vote la mort sans sursis avec la motivation suivante :

Lieu de naissance et d’habitation de L.F. Peyre, rue Haute

” Par crainte des intrigues, des piastres et des guinées je prononce oui”

Louis XVI est guillotiné le 21 janvier 1793 sur la Place de la Révolution à Paris.

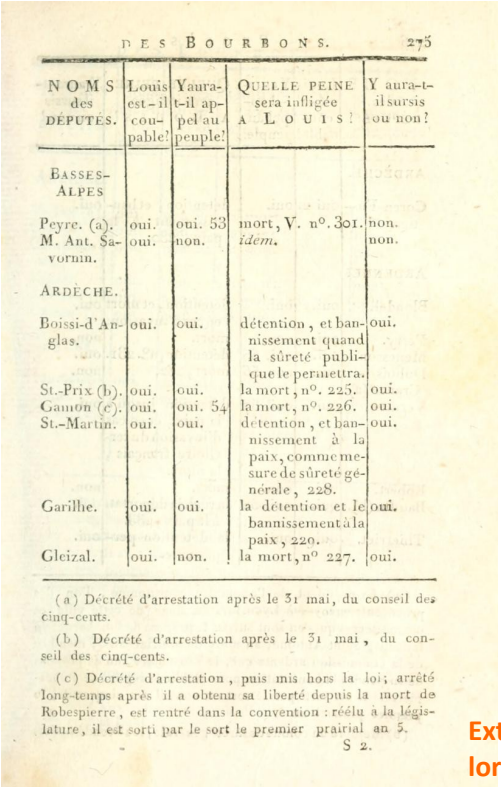

DES BOURBONS. 275

NOMS des DÉPUTÉS.	Louis est-il coupable?	Y aura-t-il appel au peuple?	QUELLE PEINE sera infligée A LOUIS?	Y aura-t-il sursis ou non?
BASSES-ALPES				
Peyre. (a).	oui.	oui. 53	mort, V. n°. 301.	non.
M. Ant. Savornin.	oui.	non.	*idem.*	non.
ARDÈCHE.				
Boissi-d'Anglas.	oui.	oui.	détention, et bannissement quand la sûreté publique le permettra.	oui.
St.-Prix (b).	oui.	oui.	la mort, n°. 225.	oui.
Gamon (c).	oui.	oui. 54	la mort, n°. 226.	oui.
St.-Martin.	oui.	oui.	détention, et bannissement à la paix, comme mesure de sûreté générale, 228.	oui.
Garilhe.	oui.	oui.	la détention et le bannissement à la paix, 220.	oui.
Gleizal.	oui.	non.	la mort, n° 227.	oui.

(a) Décrété d'arrestation après le 31 mai, du conseil des cinq-cents.

(b) Décrété d'arrestation après le 31 mai, du conseil des cinq-cents.

(c) Décrété d'arrestation, puis mis hors la loi; arrêté long-temps après il a obtenu sa liberté depuis la mort de Robespierre, est rentré dans la convention : réélu à la législature, il est sorti par le sort le premier prairial an 5.

S 2.

Extrait du document de délibération lors du procès de Louis XVI

Le 6 juin 1793, Louis Peyre fait partie des 73 députés arrêtés pour avoir signé la ”protestation des Girondins” contre la journée du 2 juin 1793 (nouvelle journée d’insurrection). Il sauve sa tête en se rétractant … Emprisonné, il est sujet à des crises d’épilepsie; libéré, il ne réintègre la Convention qu’en décembre 1794.

En juin 1795, il est représentant en mission (envoyé extraordinaire de l’assemblée législative pour le maintien de l’ordre et l’application des lois dans les départements et les armées) auprès de l’armée du Rhin, puis à l’armée d’Italie (unités militaires créées pendant la révolution française).

Enfin, il est élu au Conseil des Cinq-Cents (une des deux assemblées législatives française du Directoire, dissout par la suite par Bonaparte).

Louis François Peyre quitte la vie politique en l’an VII (1799). Il terminera ses jours dans la capitale et décède à l’âge de 68 ans.

” Le Courrier Manarain”, bulletin de la Commune de Mane. Directeur de la publication : Jacques DEPIEDS, Hôtel de Ville, 04300 MANE.
Photos Mairie de Mane. Impression : Quadriscan, Z.A Les Iscles, 04 700 La Brillanne, 04.92.79.97.17 – Dépôt à parution
700 exemplaires - Date de parution : octobre 2016 – Imprimé sur du papier recyclé – **Ne pas jeter sur la voie publique.**